

Baunit BituFix 2K – Comp. B



baunit.com

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

1.	Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise	
1.1.	Identification du produit Nom commercial :	Baunit BituFix 2K – Comp. B
1.2.	Utilisation du produit :	Revêtement épais bitumeux. (liste non exhaustive)
1.3.	Identification de la société :	Wopfinger Baustoffindustrie GmbH A-2754 Waldegg / Wopfing 156 Tel. + 43/2633/400-0 Telefax + 43/2633/400-266 e-Mail office@wopfinger.baunit.com Service responsable : Produktmanagement + 43/2633/400-0 Horaires : du lundi au jeudi de 7 ⁰⁰ à 16 ⁰⁰ et le vendredi de 7 ⁰⁰ à 13 ⁰⁰
1.4.	N° de téléphone d'urgence :	Vergiftungsinformationszentrale (Centre anti Poison) Vienne : +43/1/406 43 43

2.	Identification des dangers	
	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.	
	Classification :	Irritant
	Phrases R :	R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau R 41 : Risque de lésions oculaires graves R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

3.	Composition/Information sur les composants					
	Composition :					
	Mélange à base de dispersion, agents de charge, eau, silicate de sodium et autres additifs					
	Composants dangereux :					
	Désignation	N° EINECS :	Teneur	Classement	Symbole	Phrases R
	Ciment Portland	266-043-4	10% - 25%	Irritant		R 37/38, R 41, R 43
	Le libellé des phrases R énumérés est à consulter au point 16					

Wopfinger
Baustoffe

Wopfinger Baustoffindustrie GmbH
Wietersdorfer & Peggauer Zementwerke

Baunit Baustoffe GmbH

A-2754 Waldegg/Wopfing 156
A-9020 Klagenfurt, Ferdinand Jergitsch-Str. 15
A-9120 Peggau
A-4820 Bad Ischl, Rettenbach 143

Tel.: (02633) 400-0
Tel.: (0463) 56676
Tel.: (03127) 201-0
Tel.: (06132) 27301

Telefax: 400-319 Versand
Telefax: 56676-85
Telefax: 201- 361 Versand
Telefax: 27 164

Baumit BituFix 2K – Comp. B



baumit.com

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

4. Premiers secours	
Conseils généraux :	Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Inhalation :	Placer la personne à l'air frais et consulter un médecin si nécessaire. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Agents d'extinction appropriés :	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Équipement de protection particulier :	<i>Aucune mesure spéciale n'est nécessaire</i>

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
Précautions individuelles :	Aucune exigence
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les canalisations ou les eaux usées. Prévenir les autorités compétentes en cas de déversement accidentel important.
Méthodes de nettoyage :	Ramasser mécaniquement

7. Manipulation et stockage	
7.1. Manipulation :	Conserver le récipient hermétiquement fermé.
7.2. Stockage :	<p>Stockage :</p> <p>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>Remarques relatives au stockage avec d'autres produits : Aucune exigence</p> <p>Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver le récipient hermétiquement fermé. Tenir au sec.</p> <p>Classe de stockage : Classe VbF: néant</p>

Baumit BituFix 2K – Comp. B



baumit.com

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle																	
8.1.	<table border="1"> <tr> <td>Limite d'exposition:</td> <td>Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m³ de fraction respirable (ciment Portland (poussière))</td> </tr> </table>	Limite d'exposition:	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m ³ de fraction respirable (ciment Portland (poussière))														
Limite d'exposition:	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m ³ de fraction respirable (ciment Portland (poussière))																
8.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Restrictions et contrôles de l'exposition :</td> </tr> <tr> <td>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</td> <td>Aucunes autres indications, voir le point 7</td> </tr> <tr> <td>Remarques supplémentaires:</td> <td>Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.</td> </tr> <tr> <td>Protection générale et mesures d'hygiène :</td> <td>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Avant les pauses et la fin du travail, lavez-vous soigneusement les mains. Éviter les contacts avec les yeux et la peau.</td> </tr> <tr> <td>Protection respiratoire :</td> <td>Aucune exigence.</td> </tr> <tr> <td>Protection des mains :</td> <td> <p>Matériel de protection des mains : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Parce que le produit est une préparation de plusieurs substances, la stabilité des matériaux des gants n'est pas déterminable à l'avance.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p> </td> </tr> <tr> <td>Protection des yeux :</td> <td>Lunettes de sécurité</td> </tr> <tr> <td>Protection du corps :</td> <td>Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.</td> </tr> </table>	Restrictions et contrôles de l'exposition :		Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Aucunes autres indications, voir le point 7	Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.	Protection générale et mesures d'hygiène :	Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Avant les pauses et la fin du travail, lavez-vous soigneusement les mains. Éviter les contacts avec les yeux et la peau.	Protection respiratoire :	Aucune exigence.	Protection des mains :	<p>Matériel de protection des mains : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Parce que le produit est une préparation de plusieurs substances, la stabilité des matériaux des gants n'est pas déterminable à l'avance.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p>	Protection des yeux :	Lunettes de sécurité	Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.
Restrictions et contrôles de l'exposition :																	
Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Aucunes autres indications, voir le point 7																
Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.																
Protection générale et mesures d'hygiène :	Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Avant les pauses et la fin du travail, lavez-vous soigneusement les mains. Éviter les contacts avec les yeux et la peau.																
Protection respiratoire :	Aucune exigence.																
Protection des mains :	<p>Matériel de protection des mains : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Parce que le produit est une préparation de plusieurs substances, la stabilité des matériaux des gants n'est pas déterminable à l'avance.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p>																
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité																
Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.																

9. Propriétés physiques et chimiques																									
9.1.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Informations générales :</td> </tr> <tr> <td>Aspect :</td> <td>Forme : Poudre Couleur : Gris</td> </tr> <tr> <td>Odeur :</td> <td>Inodore</td> </tr> </table>	Informations générales :		Aspect :	Forme : Poudre Couleur : Gris	Odeur :	Inodore																		
Informations générales :																									
Aspect :	Forme : Poudre Couleur : Gris																								
Odeur :	Inodore																								
9.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</td> </tr> <tr> <td>pH :</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Remarque :</td> <td>Aucune</td> </tr> </table>	Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :		pH :	12	Remarque :	Aucune																		
Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :																									
pH :	12																								
Remarque :	Aucune																								
9.3.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Données générales :</td> </tr> <tr> <td>Point de fusion :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Point/intervalle d'ébullition:</td> <td>Non applicable.</td> </tr> <tr> <td>Limite d'explosion :</td> <td>Inferieure : n.a. % Vol Supérieure : n.a. % Vol</td> </tr> <tr> <td>Pression de vapeur :</td> <td>n.a. hPa</td> </tr> <tr> <td>Propriétés comburantes :</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td>Inflammabilité :</td> <td>Non combustible</td> </tr> <tr> <td>Température d'auto-inflammabilité :</td> <td>Le produit n'est pas auto-inflammable</td> </tr> <tr> <td>Risques d'explosion :</td> <td>Le produit n'est pas explosif</td> </tr> <tr> <td>Densité à 20 °C :</td> <td>1,41 g/cm³</td> </tr> <tr> <td>Solubilité dans l'eau :</td> <td>Non soluble</td> </tr> <tr> <td>Densité apparente :</td> <td>Non applicable</td> </tr> </table>	Données générales :		Point de fusion :	Non applicable	Point/intervalle d'ébullition:	Non applicable.	Limite d'explosion :	Inferieure : n.a. % Vol Supérieure : n.a. % Vol	Pression de vapeur :	n.a. hPa	Propriétés comburantes :	Aucune	Inflammabilité :	Non combustible	Température d'auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable	Risques d'explosion :	Le produit n'est pas explosif	Densité à 20 °C :	1,41 g/cm ³	Solubilité dans l'eau :	Non soluble	Densité apparente :	Non applicable
Données générales :																									
Point de fusion :	Non applicable																								
Point/intervalle d'ébullition:	Non applicable.																								
Limite d'explosion :	Inferieure : n.a. % Vol Supérieure : n.a. % Vol																								
Pression de vapeur :	n.a. hPa																								
Propriétés comburantes :	Aucune																								
Inflammabilité :	Non combustible																								
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable																								
Risques d'explosion :	Le produit n'est pas explosif																								
Densité à 20 °C :	1,41 g/cm ³																								
Solubilité dans l'eau :	Non soluble																								
Densité apparente :	Non applicable																								

Baumit BituFix 2K – Comp. B



baumit.com

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

10. Stabilité et réactivité		
10.1.	Conditions à éviter :	<i>Pas de décomposition en cas d'usage conforme</i>
10.2.	Réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue
10.3.	Produits de décomposition dangereux :	Aucun

11. Informations toxicologiques		
	Toxicité aiguë :	
	Effet primaire d'irritation :	
	Par voie cutanée :	Irrite la peau et les muqueuses
	Par contact avec les yeux :	Irritation.
	Sensibilisation :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

12. Informations écologiques		
	Effets écotoxiques :	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux usées ou les canalisations

13. Considérations relatives à l'élimination		
	Produit	
	Recommandation :	Ne doit pas être traité avec les ordures ménagères, ni même être jeté dans les canalisations. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
	Catalogue Européen des Déchets (CED):	17 09 04 : déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.
	Emballages vides non nettoyés	
	Recommandation :	Elimination conformément à la réglementation locale. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après un nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Baumit BituFix 2K – Comp. B




baumit.com

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

14. Informations relatives au transport	
Classification	<p>Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (transfrontalier/national): Classe ADR/RID-GGVS/E : -</p> <p>Transport maritime IMDG/GGVSea: Classe IMDG/GGVSea : - Polluant marin : non</p> <p>Fret aérien ICAO-TI et IATA-DGR: Classe ICAO/IATA : -</p>

15. Informations relatives à la réglementation	
Étiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE dans leur version en vigueur :	
Symboles et indications de danger :	 Irritant
Désignation des composants déterminant le danger :	Ciment Portland
Phrases R :	R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau R 41 : Risque de lésions oculaires graves R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Phrases S :	S 2 : Tenir hors de portée des enfants S 22 : Ne pas respirer les poussières. S 24/25 : Éviter le contact avec la peau, les yeux S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. S36/37/39 : Porter des gants et des vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Classification selon VbF	Néant
Catégorie de pollution des eaux	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Observer les décrets et réglementations en vigueur de la protection du travail	

Baumit BituFix 2K – Comp. B



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 19.07.2011
remplace la fiche du: nouveau produit

16.	Autres informations
	<p><i>Les indications mentionnées ci-dessus sont données en l'état actuel de nos connaissances et ne garantissent pas les propriétés du produit.</i></p> <p><i>Le destinataire de nos produits engage sa propre responsabilité quant au respect des lois et des dispositions en vigueur.</i></p> <p><i>n.a. = non applicable</i></p> <p><i>a.d.d. = aucune donnée disponible</i></p> <p><i>le symbole typographique (étoile) dans la marge gauche signale une mise à jour de la précédente version.</i></p> <p><u>Liste des phrases R importantes :</u></p> <p>R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau,</p> <p>R 41 : Risque de lésions oculaires graves,</p> <p>R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau</p> <p><u>Service émetteur :</u> Laboratoire</p>